

DÉBATS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

DEUXIÈME SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT DU CANADA, ASSEMBLÉ
POUR L'EXPÉDITION DES AFFAIRES LE 12 FÉVRIER 1880, QUARANTE-
TROISIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE

SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Jeudi, 12 février 1880.

Le parlement, qui avait été prorogé, en la manière ordinaire, à compter du 15ème jour de mai jusqu'au 24ème jour de juin 1879, et de temps à autre à partir de cette date, a été convoqué, pour l'expédition des affaires, le 12ème jour de février 1880.

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois heures moins un quart.

Un message est remis par le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit :

“ M. l'ORATEUR,

“ Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Chambre à la salle des séances du Sénat.”

En conséquence, la Chambre se rend à la salle du Sénat.

Et la Chambre étant de retour,

ELECTIONS CONTESTÉES.

RAPPORTS DES JUGES.

M. l'ORATEUR informe la Chambre qu'il a reçu des juges nommés pour la décision des pétitions d'élection, conformé-

ment à “ l'Acte des élections fédérales contestées, 1874,” des certificats et rapports concernant les élections suivantes, savoir :—

De la circonscription électorale de la ville et du canton de Cornwall ; de la circonscription électorale d'Argenteuil, et de la circonscription électorale de Montmorency, et que, conformément à l'acte 37 Victoria, chapitre 10, clause 36, il a adressé ses divers mandats au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour ces circonscriptions électorales.

Il informe aussi la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge Sicotte, l'un des juges choisis pour la décision de pétitions d'élection, conformément à “ l'Acte des élections fédérales contestées ” de 1874, un certificat concernant l'élection de la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe, déclarant le membre siégeant dûment élu.

VACANCES.

M. l'ORATEUR informe la Chambre qu'il a reçu de différents membres notification des vacances suivantes survenues dans la députation, savoir :—

De Charles Gill, écr., député de la circonscription électorale de Yamaska, par suite de l'acceptation de la charge de juge de la Cour